

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres d'accès permettant l'utilisation de la Luge L'ORRIAN EXPRESS (luge sur rail) gérée par l'exploitant (mentionné ci-dessus).

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

La langue des documents contractuels est le français.

L'utilisation d'un titre d'accès implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée, le titulaire, de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

ARTICLE 1 - ACCES – HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires et jours d'ouverture sont disponibles à l'entrée de l'activité, sur le site www.lesorres.com rubrique activités ainsi que sur l'application des Orres. Ils varient selon les jours et les périodes de l'année. Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par la Luge L'ORRIAN EXPRESS, l'utilisateur devra dans un premier temps se présenter au distributeur de jetons présent à l'entrée de l'activité (sauf si l'utilisateur possède déjà un titre d'accès à la Luge L'ORRIAN EXPRESS).

Par ailleurs, des fermetures de la Luge L'ORRIAN EXPRESS pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation.

ARTICLE 2 – AGE ET TAILLE

L'âge minimum pour être passager à bord de la Luge L'ORRIAN EXPRESS est de 3 ans.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont confié la garde (famille, amis, encadrement, ...). Les enfants de moins d'1,40m doivent être accompagnés sur la luge d'un accompagnant de plus d'1,40m.

Il appartient aux personnes responsables des enfants :

- D'apprécier l'aptitude des enfants à emprunter l'installation et de s'organiser en conséquence ;
- D'informer les enfants sur les règles d'usage de l'installation et de les alerter sur les attitudes à avoir et les erreurs à ne pas commettre.
- D'accompagner les enfants de moins de 1m40 ou de désigner la personne accompagnante. Cette personne doit être en capacité de conduire la luge et d'assumer la responsabilité de l'accompagnement.
- Dans le cas de groupes encadrés, il appartient aux responsables du groupe d'organiser cet accompagnement.

ARTICLE 3 - JETONS ET TARIFS

Toute personne désirant accéder à la Luge L'ORRIAN EXPRESS (luge sur rail) doit être titulaire d'un jeton Luge L'ORRIAN EXPRESS ou d'un titre valant l'accès à la Luge L'ORRIAN EXPRESS (Forfait de ski 6 jours enfant ou pass multi-activités hiver 2 ou 6 jours). Le titre/jeton donne accès à un passage de luge L'ORRIAN EXPRESS, sous réserve des conditions météorologiques, d'enneigement ou conjoncturelles mais sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Les jetons s'achètent uniquement au distributeur à l'entrée de la Luge L'ORRIAN EXPRESS et sont non nominatifs et non consécutifs. Ils ont une validité illimitée dans le temps.

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'entrée de l'activité et sont fixés par l'exploitant. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés.

Il appartient au titulaire de s'informer sur les tarifs proposés (tarifs publics affichés à l'entrée de l'activité. Ils sont également consultables sur le site www.lesorres.com ou sur l'application Les Orres) et de sélectionner le plus avantageux pour lui. Le personnel de la SEMLORE ne peut être tenu pour responsable du choix du titulaire.

Des tarifs « groupe » sont pratiqués aux professionnels et associations pour un minimum de 20 personnes (un seul paiement accepté). Dans ce cas, une confirmation de réservation est demandée 48h à l'avance, par e-mail à resa.semlore@lesorres.com. Le retrait des titres/jetons s'effectue ensuite aux caisses du Centre Station-1650.

Les autres titres donnant accès à la Luge L'ORRIAN EXPRESS sont le forfait de ski 6 jours enfant et le pass multi-activités passp'Orres (enregistrés tous 2 sur une carte magnétique). Selon le produit, il est possible de bénéficier d'un à plusieurs passages non consécutifs de Luge L'ORRIAN EXPRESS. Pour se faire il suffit de présenter son forfait ou pass directement aux bornes d'entrée de l'activité, sans passer par le distributeur de jetons.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements au distributeur de la luge sont effectués en devises Euro uniquement par Carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard uniquement) ou par espèces (pour raison technique uniquement avec des billets de 5 et 10 euros). Les chèques ne sont pas acceptés.

ARTICLE 5 – RESPECT DES REGLES DE SECURITE & ARRETE MUNICIPAL

La Luge L'ORRIAN EXPRESS peut transporter 1 ou 2 personnes sur la même luge. L'âge minimum pour être passager à bord de la Luge L'ORRIAN EXPRESS est de 3 ans à condition d'être accompagné d'un adulte. Ceci est valable pour tout enfant de moins d'1m40. La taille minimum pour être conducteur de la Luge L'ORRIAN EXPRESS est de 1m40. La Luge L'ORRIAN EXPRESS est interdite aux femmes enceintes. L'utilisateur ne devra en aucun cas être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Il est porté à connaissance des usagers que les règles d'accès et d'utilisation de la Luge L'ORRIAN EXPRESS sont régies par l'arrêté municipal n°2017-45 de la commune des Orres (affiché à l'entrée de l'activité). Les usagers se doivent de respecter ces consignes. La Luge L'ORRIAN EXPRESS est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des règles d'accès et d'utilisation de la luge L'ORRIAN EXPRESS, les consignes écrites et les pictogrammes le complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant.

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par une des installations de la luge, le titulaire doit faire constater sans délai le préjudice au personnel et remplir la déclaration d'accident.

ARTICLE 6 - INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DE LA LUGE

En cas d'interruption du service de la Luge L'ORRIAN EXPRESS, les titulaires d'un titre/jeton Luge L'ORRIAN EXPRESS délivré le jour-même (production du ticket reçu) pourront se voir proposer un « dédommagement » du préjudice subi en cas d'arrêt complet et

consécutif des installations supérieur à une demi-journée et jusqu'à la fin du jour concerné. La mise en œuvre de ce dédommagement étant validée en fin de journée. Le titulaire pourra dès le lendemain bénéficier sur justificatif (production du ticket de caisse reçu):

- d'un avoir en jeton(s) Luge L'ORRIAN EXPRESS
- d'un remboursement du jeton : Le titulaire devra, d'une part, déposer son titre/jeton non utilisé accompagné du justificatif de vente papier auprès d'un agent de la luge qui glissera le tout dans une enveloppe au nom du client ; d'autre part, envoyer une réclamation au service « ecouteclient » (procédure détaillée à l'article suivant)

ARTICLE 7 - RECLAMATIONS

Une carte répertoriant les coordonnées du service "Ecoute Client" est à votre disposition à l'Office de Tourisme Les Orres 1650 et au point informations aux Orres 1800. Toute réclamation doit être adressée dans un délai de 2 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice. Toute réclamation portant sur l'achat d'un titre d'accès à la luge L'ORRIAN EXPRESS doit être accompagnée d'une copie du ticket de caisse de l'achat.

La carte contient les coordonnées du service "Ecoute Client" :

Office de tourisme des Orres,
Service « Ecoute clients »
05200 Les Orres

Ou par e-mail à l'adresse suivante : ecouteclient@lesorres.com

Le délai de traitement des réclamations est d'un mois à compter de leur réception.

Après avoir saisi le service "Ecoute Client" et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

ARTICLE 8 - PERTE OU VOL D'UN JETON

Aucun remboursement ou remplacement de jeton ne sera effectué en cas de perte, destruction ou vol d'un jeton ou plusieurs jetons, quelles que soient les preuves produites.

ARTICLE 9 - REMBOURSEMENT

Tout jeton/titre ou pack de jetons délivré qui n'aurait pas été utilisé pendant le séjour, ne sera ni remboursé, ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit le nombre de jetons non utilisés, du fait de leur validité illimitée.

ARTICLE 10 - EXCLUSION

En cas de fraude ou de tentative de fraude, d'inobservation des consignes, de non-respect de l'arrêté municipal et des conditions générales d'utilisation, la SOCIETE se réserve le droit d'interdire aux contrevenants l'accès à la Luge L'ORRIAN EXPRESS.

ARTICLE 11 - PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la société pour la délivrance d'un titre/jeton ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre/jeton ne pourra intervenir.

Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.

Il est porté à connaissance de l'usager qu'un dispositif automatique de photographies souvenir est présent sur la luge L'ORRIAN EXPRESS. Les photographies sont conservées 3 jours.

Il est porté à connaissance de l'usager que la luge L'ORRIAN EXPRESS est placée sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité.

Le traitement de données personnelles envisagé a pour base juridique réglementaire. Les images sont destinées au service d'exploitation et la luge et sont conservées pendant 7 jours. En cas d'accident, les images sont conservées autant que de besoin.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté, le titulaire du titre (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de la Société, en écrivant par mail à infos@lesorres.com ou à l'adresse suivante :

SEMLORE
4 allée des mélèzes
Bâtiment administratif
05200 LES ORRES

Responsable des traitements : SEMLORE

Finalité des traitements : gestion des fichiers clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret N° 2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande auprès de la Société susvisée.

ARTICLE 12 - PERTE D'EFFETS PERSONNELS

La SOCIÉTÉ décline toute responsabilité en cas de perte ou chute d'effets personnels dans les gares, les véhicules et sur l'ensemble du circuit de la Luge L'ORRIAN EXPRESS. Les CLIENTS sont invités à ne conserver sur eux aucun équipement/ matériel/ effet personnel susceptible de chuter.

Xavier CORNE
Directeur SEMLORE

SEMLORE
Batiment Administratif
05200 LES ORRES
Tél. : 04 92 44 00 39
Fax : 04 92 44 16 13
infos@lesorres.com